Image not found or type unknown

Colis endommagé-sans possibilité d'ouverture à la livraison

Par **basketlefuret**, le **26/08/2014** à **19:36**

Bonjour,
nous avons commandé une table lourde qui est arrivée endommagée. Je n'ai pas pu ouvrir le colis à sa livraison ayant un problème de santé momentané (certificat médical possible). 1h après mon mari est rentré et a procédé au déballage. La table est enfoncée dans un coin. Nous avons appelé de suite le SAV qui nous a dit d'envoyer un mail avec photo ce que nous avons fait. Voici leur réponse : "Nous avons bien pris connaissance de votre réclamation. Nous avons consulté votre bon de livraison, et avons malheureusement constaté que vous n'aviez pas émis de réserve concernant l'état de la marchandise. Il est pourtant essentiel que la marchandise soit rigoureusement inspectée avant le départ des livreurs, et que tout défaut soit signalé sur le document de livraison pour que dans un cas comme celui-ci, nous puissions nous retourner contre notre transporteur. Sans réserve, nous ne pouvons pas procéder à une quelconque indemnisation."
Que pouvons-nous faire ? L'incapacité physique au déballage peut-elle servir à quelle chose ? Merci de votre aide.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés